

# Pas-de-Calais

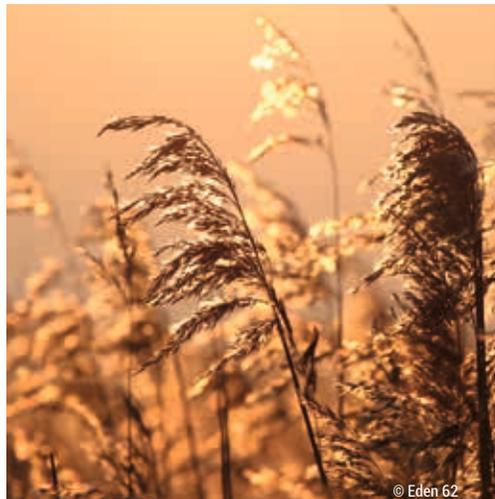
Le Département Environnement



© Philippe Frutier



© Eden 62



© Eden 62



© Eric Desauinois



Le Pas-de-Calais recèle 1 Grand Site de France (pour 17 à l'échelon national), 4 réserves naturelles nationales, 2 sites labellisés par l'UNESCO « Man and Biosphere » et « paysage culturel », une zone humide RAMSAR, 14 réserves naturelles régionales et 9 500 ha de sites en NATURA 2000... Autant de labels prestigieux et de statuts exceptionnels reflétant la qualité des espaces naturels du département.

Souvent à proximité de centres urbains, ces espaces naturels contribuent également au cadre de vie des habitants du département, en offrant des espaces de respiration, de pratiques sportives, de découverte de la nature et de l'environnement. Ils sont source de développement, d'attractivité territoriale et support d'activité agropastorale. Ce sont aussi des services rendus par ces espaces naturels et la biodiversité sur l'ensemble du territoire départemental comme, par exemple, la lutte contre les inondations ou la protection de la ressource en eau.

C'est dans ce cadre que depuis 1978, le Département met en œuvre une politique en faveur des espaces naturels, des continuités écologiques et du paysage qui s'appuie sur le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) constitué dans un double objectif de préservation de la biodiversité et d'ouverture au public. Le Département est propriétaire d'un total de 1 811 ha . Cette action départementale est exercée en partenariat et en concertation avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), propriétaire de 3 629 ha<sup>1</sup>, qui intervient dans les zones littorales et en partie dans le marais audomarois.

Pour aller au-delà de l'action foncière, le Département a décidé depuis le 1er Janvier 2007, de mettre les propriétés départementales à disposition du Syndicat Mixte Eden 62 qu'il a créé avec les collectivités locales sur le territoire desquelles se trouvent ces terrains, et dont la vocation est d'être l'outil technique de valorisation de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cette mise à disposition permet au syndicat mixte d'aménager et de gérer les sites selon une convention d'objectifs, renouvelée pour la période 2014 - 2023. Eden 62 assure également la gestion et l'animation des propriétés du CELRL et de terrains communaux et gère ainsi 5 799ha<sup>1</sup>.

2016 a été marqué par une évolution de la politique départementale avec l'élaboration d'un schéma départemental des espaces naturels. Ses objectifs sont de dynamiser une politique foncière, de permettre la maîtrise des coûts, d'accentuer le partenariat dans les territoires, de conforter l'offre éducative (approche partenariale) et d'améliorer la lisibilité de la collectivité.

Il s'agissait également d'intégrer les évolutions réglementaires et institutionnelles récentes qui ont modifié le périmètre d'action départementale.

Enfin, cette réflexion devait être mise à profit pour considérer de nouveaux enjeux à l'échelle départementale dans une approche territoriale, pour développer des dynamiques transversales intégrées et complémentaires, et répondre aux besoins de gouvernance qui se sont exprimés.

C'est donc un schéma d'orientation pour la mise en valeur des patrimoines naturel et paysager comme source d'attractivité pour le territoire départemental et de bien-être pour la population qui est proposé. C'est un schéma, partagé avec les différents partenaires du Département et acteurs du territoire qui œuvrent au quotidien, pour mieux connaître ces richesses patrimoniales, pour faire savoir les services qu'elles rendent, pour leur porter toute l'attention nécessaire dans les projets d'aménagement et pour amplifier la mobilisation citoyenne autour des enjeux qu'elles représentent.

**Jean-Claude LEROY**  
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

**Ludovic LOQUET**  
Vice-président chargé du Sport et de l'Environnement

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2017



**PRINCIPES ET ORIENTATIONS**  
du Schéma départemental  
des espaces naturels  
*du Pas-de-Calais*

**UN SCHÉMA  
PARTAGÉ  
POUR LE TERRITOIRE  
DU PAS-DE-CALAIS**



© Eden 62

Une démarche posée par les délibérations du Conseil départemental des 25 janvier et 14 novembre 2016

## CONCEPTION

DIAGNOSTIC MENÉ PAR  
LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
ET EDEN 62

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES  
Composés des services départementaux et d'EDEN 62  
afin de proposer les actions du schéma

CONTRIBUTIONS  
DES MAISONS DÉPARTEMENTALES  
Déclinaisons territoriales de l'action départementale

## PILOTAGE

COMITÉ DE PILOTAGE POLITIQUE



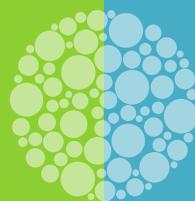
COMITÉ DE PILOTAGE ÉLARGI



## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS DU PAS-DE-CALAIS

### CONTRAT DE PROJET

- > 8 axes
- > 17 objectifs
- > 48 actions



### CONTRAT DE PROGRÈS

- > 1 Principe
- > 2 axes
- > 7 objectifs
- > 16 actions



# DIAGNOSTIC ET ENJEUX ASSOCIÉS

## L'OCCUPATION DU SOL DANS LE PAS-DE-CALAIS

1,5 million d'habitants

6 671 km<sup>2</sup>

891 communes - 20 EPCI

Surface agricole utile : 4 609 km<sup>2</sup>

104 km<sup>2</sup> d'espaces naturels  
(hors usage agricole)

## Part de chaque type de milieu naturel dans les territoires départementaux

Source : SIGALE, 2015

### Milieux littoraux

Montreuillois-Ternois (64%),  
Boulonnais (34%) et Calaisis (2%)

### Cours d'eau et zones humides

Montreuillois-Ternois et Calaisis (50%)

### Landes et pelouses

Calaisis, Boulonnais et Audomarois (86%)

### Prairies

Montreuillois-Ternois et Boulonnais (57 %)

### Milieux boisés

Montreuillois-Ternois et Calaisis (38%)

### Terrils

Artois et Lens-Hénin (99%)

## ENJEUX

- Préservation nécessaire des espaces naturels à forte valeur écologique
- Dimension agricole porteuse d'enjeux écologiques

9 éco paysages, qui présentent chacun des conditions écologiques, géographiques et paysagères homogènes, sont identifiés dans le département du Pas-de-Calais :



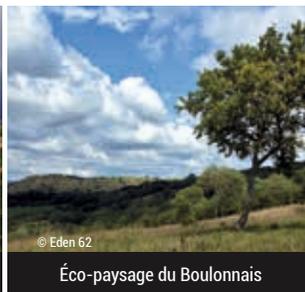
© Yannick Cadart

Éco-paysage de l'Arc minier de Béthune-Lens-Douai



© Sebastien Jarry

Éco-paysage de l'Artois-Cambrésis



© Eden 62

Éco-paysage du Boulonnais



© Grégory Smellinckx

Éco-paysage du Haut Artois



© Eden 62

Éco-paysage de la plaine maritime



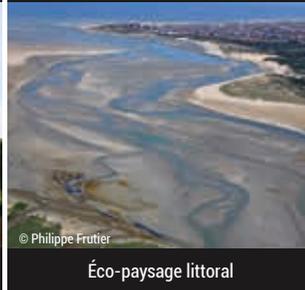
© Sebastien Jarry

Éco-paysage des Marges de l'Artois



© DR

Éco-paysage du Montreuillois



© Philippe Frutier

Éco-paysage littoral



© Yannick Cadart

Éco-paysage de la Plaine de la Lys

## ENJEUX

- Approche globale par territoire incluant l'approche paysagère et environnementale
- Spécificités territoriales



## LES GRANDS CORRIDORS ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE

- Les axes migratoires de l'avifaune
- Une continuité forestière
- Un corridor bocager
- Plusieurs cours d'eau

## LA FRAGMENTATION DES HABITATS

- Essentiellement liée à l'activité humaine
- Considérée comme l'une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité
- Diminution considérable des surfaces des habitats naturels utilisables par les espèces
- Augmentation des distances entre les habitats favorables

### Réservoirs de biodiversité 91 089 ha qui représentent :

- 25% des boisements départementaux
- 61% des zones humides départementales
- 90% des ENS

### Espaces naturels relais 84 816 ha qui représentent :

- 17% des boisements départementaux
- 22% des zones humides départementales
- 75% des prairies et bocages

### Corridors écologiques 4783 km

1246 corridors identifiés dans le département

## ENJEUX

- Prise en compte des espaces naturels ordinaires
- Approche globale avec tous les acteurs

## LA POLITIQUE PUBLIQUE EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS

- Une compétence légale du Conseil départemental : les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public mise en œuvre depuis 40 ans
- Un outil foncier : le droit de préemption, un outil financier : la Taxe d'Aménagement (TA) et un outil technique dédié : le syndicat mixte Eden 62
- De nombreux partenariats dont celui avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- D'autres acteurs qui concourent à la préservation des espaces naturels, comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais qui gère 1 165 hectares d'espaces naturels dans le Pas-de-Calais (source : bilan CEN, 2016)

En 2017,  
le Département est propriétaire de  
**1 811 ha** dans les zones de préemption  
et à proximité de celles-ci

**8 471 ha** en zone de préemption

**5 799 ha d'ENS** gérés par Eden 62  
(au 31 décembre 2017), propriétés :

- du Département pour **35%**
- du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres pour **55%**
- des communes et intercommunalités pour **10%**

## ENJEUX

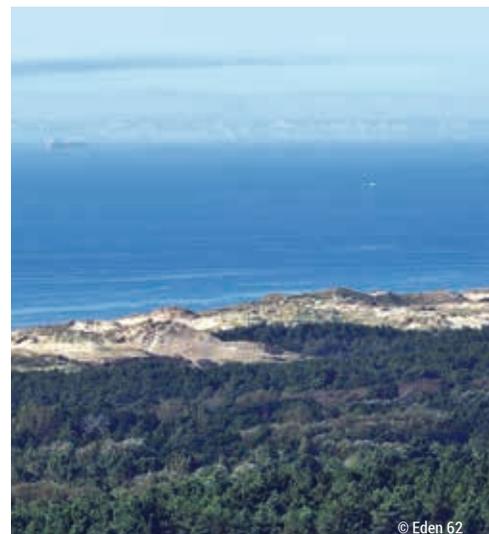
- Adaptation de l'action foncière
- Cadre budgétaire maîtrisé
- Évolution de la gestion et de l'accueil du public
- Solidarités humaines

## DES ESPACES NATURELS AU CŒUR DES ENJEUX DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

### Une connaissance scientifique indispensable

Dans les ENS :

- 116 des 190 espèces à enjeux identifiées comme caractéristiques des grands habitats du Pas-de-Calais
- 19 habitats représentant un niveau d'enjeu écologique et patrimonial majeur et 18 représentant un niveau d'enjeu écologique et patrimonial fort. Les milieux dunaires, les zones humides et les pelouses sèches sont les plus concernés



## ENJEUX

- Connaissance et suivi des populations
- Rôle essentiel des acteurs de la connaissance et de l'expertise notamment associatifs
- Besoin d'ingénierie

## DES STATUTS ET DES LABELS DE QUALITÉ

- > Grand Site de France
- > Unesco Bassin Minier
- > Unesco Man and Biosphere
- > RAMSAR
- > Parcs Naturels Régional et Marin

Les ENS représentent dans le département :

87 % des Réserves Naturelles Nationales

45 % des Réserves Naturelles Régionales

39 % des Arrêtés de Protection Biotope

47 % des Sites classés

15 % des Sites inscrits

32 % des surfaces Natura 2000

## ENJEUX

- Contribution des ENS et des zones de préemption à la protection des milieux naturels remarquables
- Participation des labels à la mise en valeur des espaces naturels
- Attractivité territoriale



## LA RANDONNÉE ET LES SPORTS DE NATURE

### Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

- Outil permettant au Conseil départemental et aux communes de protéger les chemins ruraux et de développer la pratique de la randonnée. 2 795 km inscrits et 565 communes concernées

### Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) :

- Compétence légale des Départements en matière de gestion et de développement des sports de nature dans une logique de développement durable, pour un accès maîtrisé mais facilité pour le plus grand nombre vers les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI), consacrés aux sports de nature. 7 ESI en 2018
- Une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) active



© Philippe HUDELLE/PNRCMO

## ENJEUX

- Dimension naturelle dans la pratique sportive
- Respect des sites
- Articulation entre le PDESI et le PDIPR
- Développement des activités de pleine nature
- Développement touristique

## LA SENSIBILISATION AU PATRIMOINE NATUREL ET LA MOBILISATION CITOYENNE

- Des actions d'Eden 62 permettent de faire découvrir activement aux collégiens leur environnement proche et de promouvoir une culture environnementale
- D'autres publics également ciblés par le Département et Eden 62
- Des partenaires mobilisés



© Eden 62

## ENJEUX

- Nouvelle stratégie de sensibilisation à l'environnement
- Promotion des initiatives éco citoyennes

# Une DOUBLE AMBITION



La stratégie départementale en matière d'espaces naturels se décline en deux approches. L'une concernant l'action du Département sur l'ensemble de son territoire en cohérence avec les partenaires et l'autre concernant l'amélioration de son propre fonctionnement en accroissant la prise en compte des enjeux écologiques et paysagers dans l'ensemble de la mise en œuvre de ses compétences tout en esquisant un nouveau modèle économique durable. Le schéma se décline en deux volets :

## LE CONTRAT DE PROJET :

une matrice d'intervention départementale qui devient la feuille de route des politiques publiques à destination des citoyens-usagers et en direction de l'ensemble des acteurs et des partenaires privés et publics du Département.

Le volet relatif au contrat de projet se structure autour de 8 priorités de l'action départementale en matière d'espaces naturels qui répondent aux enjeux identifiés suivants

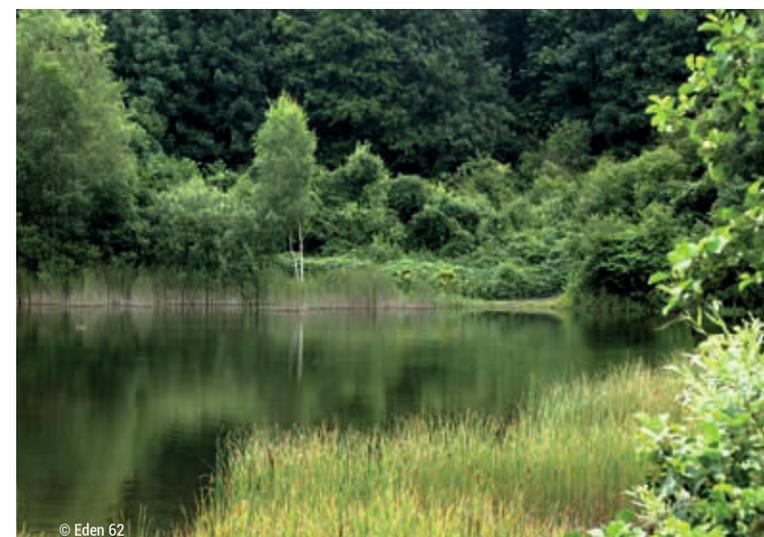
- 1 - Intégrer les spécificités des territoires
- 2 - Contribuer à la dimension environnementale des projets de territoire
- 3 - Une nouvelle stratégie départementale à inscrire dans les ambitions du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- 4 - S'appuyer sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité territoriale et le développement
- 5 - Structurer l'offre de nature à destination de tous les usagers dans le respect des sites
- 6 - Soutenir la mobilisation et l'action citoyenne pour l'environnement
- 7 - Les espaces naturels : un atout pour encourager les solidarités humaines
- 8 - Faire face aux enjeux du Développement Durable

## LE CONTRAT DE PROGRÈS :

une approche renouvelée, pluriannuelle et priorisée des biens publics, permettant aux élus départementaux de disposer d'une visibilité claire et donc de moyens pérennes d'agir.

Le volet relatif au contrat de progrès comprend deux priorités répondant aux enjeux

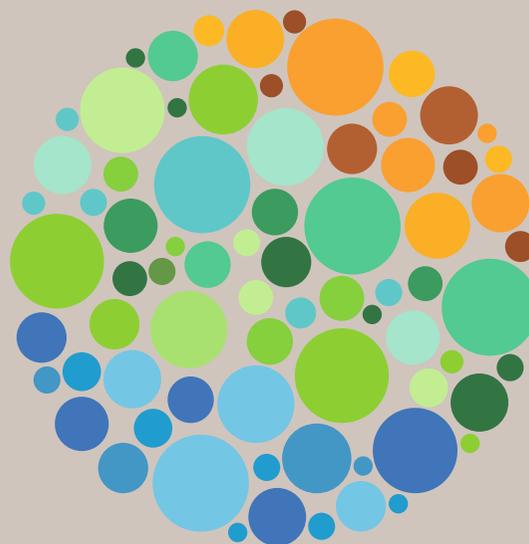
- 1 - Le Département porteur d'exemplarité
- 2 - Conforter les ressources



# 64 ACTIONS mises en œuvre, dont :



Pour en savoir plus :  
le SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS DU PAS-DE-CALAIS est disponible en ligne :  
[www.pasdecalais.fr/developpement/environnement](http://www.pasdecalais.fr/developpement/environnement)



 **Pas-de-Calais**  
*Le Département*

